

l'espère,—je désire poser au ministre des Finances une question concernant l'interpolation des mots "sous réserve d'attribution par le conseil du Trésor" dans l'article 2. Si je ne m'abuse, c'est là une nouvelle disposition. Le ministre des Finances aurait-il l'obligeance de nous dire ce qui a porté le Gouvernement à inclure ces mots à l'article 2, et quelles sont les raisons de ce changement. Je désire tout simplement être renseigné.

L'hon. M. ILSLEY: C'est l'auditeur général qui a proposé ce changement. Il se demandait si la coutume suivie jusqu'ici et selon laquelle le conseil du Trésor procède à l'attribution après le programme ou le projet a été autorisé par le Gouverneur général en conseil, était bien dans les limites de la compétence du conseil du Trésor. Pour qu'il n'y ait aucun doute à cet égard, il a proposé qu'on insérât cette disposition dans la mesure.

L'hon. M. HANSON: En d'autres termes, c'est pour plus de certitude.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. POULIOT: Le ministre du Travail connaît sans doute le programme de voirie suivi par le gouvernement fédéral au cours de ces dernières années. Pendant un certain temps, on a accordé des subventions au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux, dont le département construisait alors des tronçons de routes à même les crédits dont il disposait. Plus tard le ministère du Travail a collaboré avec les provinces et les municipalités à la construction et à l'entretien des routes. Enfin, le ministère du Travail a fait parvenir aux provinces des contributions devant être affectées à certaines routes particulières spécifiées dans les demandes formulées par les provinces. Plus tard encore, le ministère des Mines et ressources et celui des Travaux publics ont construit des routes et des parties de routes. Mais c'était avant la guerre. Depuis le début de la guerre, je ne connais aucune route que ce Gouvernement ait construite. Je signale à l'attention du ministre le fait qu'il s'est dépensé beaucoup plus d'argent pour la route Trans-Canada en Ontario que dans la province de Québec. Ces déboursés se sont élevés à 14 millions de dollars dans la province d'Ontario et seulement à quelque \$400,000 dans celle de Québec.

Ceci dit, je demanderai au ministre si la politique du Gouvernement n'est pas de construire de bonnes routes militaires en ce pays et particulièrement entre la rive du Saint-Laurent et la frontière des Etats-Unis. Il y existe trois grandes routes: le boulevard du roi Edouard VII, qui porte peut-être aujourd'hui le nom de boulevard Laurier, entre Rouse's-Point et Montréal; la route Lévis-

[L'hon. M. Hanson.]

Jackman et aussi la route de la Rivière-du-Loup, faisant partie de la route n° 2, la route Trans-Canada, et une vieille route militaire reconstruite à l'époque de l'invasion des Féniciens. Il y aurait lieu de pousser les travaux sur cette route, surtout en vue de nos bonnes relations avec les Etats-Unis. Le fait est que l'armée s'en sert actuellement malgré certains virages qu'il serait bon d'adoucir. De plus la chaussée de cette partie de la route n° 2 devrait être mise dans le meilleur état possible. Je demande au ministre de nous dire si le Gouvernement n'est pas disposé à faire exécuter ces travaux dans le plus bref délai possible, afin de fournir à nos troupes la plus grande mesure de mobilité en cas d'attaque dans cette région du pays.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Bradette): L'article 2 est adopté.

M. POULIOT: Je sais que l'article a été adopté, mais je voudrais savoir du ministre si c'est ou non la politique du Gouvernement. Dans le cas de l'affirmative, il a mes félicitations. Dans le cas contraire, je continuerai mes efforts afin de le pousser à l'action.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député sait parfaitement bien, sans doute, que le Gouvernement a cessé l'an dernier ses contributions à la construction de routes pour fins de secours. Toutes les routes actuellement en construction le sont à la demande du ministre de la Défense nationale pour des fins militaires. L'affaire échappe complètement à mon ministère et si la question exige une réponse je crois que celle-ci doit être fournie par le ministère intéressé.

M. POULIOT: Je sais gré au ministre de sa réponse. Je voudrais savoir maintenant si le ministre de la Défense nationale a adopté une politique de construction de routes pour les fins militaires. C'est le point que je voudrais élucider.

L'hon. M. ILSLEY: La seule que j'ai à l'esprit est celle qui relie Terrace et Prince-Rupert. Il y en a peut-être d'autres cependant. Il s'agit là d'importants travaux de défense qui ont une portée bien définie et, lorsqu'il ne peut faire autrement, le gouvernement central s'en charge comme mesure de défense. Mais, pas plus que mon collègue, le ministre du Travail, je ne puis garder en mémoire toutes ces entreprises. Elles relèvent d'un autre ministère.

L'hon. M. HANSON Je désire signaler à l'attention du ministre une autre route qui tombe dans cette catégorie. Elle mérite la considération du Gouvernement. Il s'agit d'une route le long du littoral oriental, entre